

CONDUIT DE FUMEE POUR CHAUFFE-EAU GPL ATMOSPHERIQUE

Attestation de conformité

La présente attestation se fonde sur les prescriptions incendie de l'AEAI (www.bsvonline.ch/fr/). Ce document est destiné aux propriétaires du bâtiment voire aux requérants, aux responsables de la construction et aux installateurs. Ces derniers signent le document.

Propriétaire (requérant)	<input style="width: 95%;" type="text"/>	Installateur, coordonnées complètes
Adresse installation Rue et N°, NPA Lieu	<input style="width: 95%;" type="text"/>	
Commune	<input style="width: 95%;" type="text"/>	
Parcelle(s) et folio N°	<input style="width: 95%;" type="text"/>	
EGID	<input style="width: 95%;" type="text"/>	

Marque du conduit de fumée

Type du conduit de fumée

Numéro d'attestation AEAI / DOP

Numéro de classification (Ex T600 ; n1 ; W ; ½ ;G-50 ;R37 ;EI00)

Construction Métallique Coaxiale

Section intérieure mm Ronde Carrée

Classe de température de l'appareil raccordé

Puissance nominale de l'appareil raccordé

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| 1. Cheminée métallique – pas de pont thermique aux points de fixation | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 2. Raccordement du conduit de fumée, manchette double isolée | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 3. Porte de ramonage, emplacement au bas du conduit de fumée | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 4. Enchevêtrements à chaque passage (planchers, toiture), distances respectées selon homologation AEAI | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 5. Hauteur souche de cheminée selon directive « installation thermique », minimum 1 m | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 6. Gaine technique homologuée, n°AEAI <input style="width: 100px;" type="text"/> | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 7. Remarques de l'installateur : | | |

Pour toutes les installations "non-conformes" ou ne respectant pas la procédure, l'installation thermique ne pourra pas être mise en service. Une interdiction de faire du feu sera décrétée.

L'installateur certifie que cette installation est conforme aux prescriptions AEAI.

Lieu et date :

Timbre et signature de l'installateur :

